PROCES VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE FOOT LOISIR

Réunion du bureau du 22/07/19 aux MESNEUX

Présidence : M. PARSZISZ Lionel

Présents : M. DONATI Maxime (secrétaire)
M. BARANSKI Olivier (club de PRUNAY POUILLON) M. DOUBLET Stéphane et M. NOEL Fréderic (club du RALLY) et Mme. Virginie FRANCOIS.
Excusé(s) : ROMEDENNE Jérôme**.**

Le Président,
Souhaite la bienvenue et remercie les membres de leur présence.

Puis passe à l'ordre du jour,

- La commission est en attente de la réponse pour la prochaine saison pour l'inscription du club des MESNEUX.
- La commission a soulevé les problèmes rencontrés avec les clubs :
  - Les sanctions prononcées contre les clubs. (Exemple des joueurs suspendus pour le club du RALLY).
  - Les problèmes de terrain pour recevoir pour le club de PRUNAY – POUILLON.

- La commission oblige les clubs tout au long de la saison de faire « appel aux licences » en début de match, et ce, en vertu de l'article 141 des RG de la FFF.
- Cette obligation n'est pas fait pour embêtez les clubs mais pour les protéger en cas de blessure d'un joueur non licencié donc pas couvert par une assurance.

- Cette année encore le club de PRUNAY-POUILLON n'aura pas de terrain et ne pourra donc pas recevoir, **La commission signale aux clubs qui devront se déplacer de faire une demande d'inversion de match auprès du DISTRICT et d'informer la commission** (les clubs joueront donc les A/R chez eux, merci de votre compréhension).

- La commission prend connaissance du nouveau règlement Foot Loisir qui permet dorénavant à partir du 1 juillet 2019.d'inscrire des joueurs U17 sur la feuille de match.
- La commission Foot Loisir fera des propositions au prochain Comité Directeur.
- La commission fait appel à la bonne volonté des clubs, à savoir s'ils veulent former des joueurs ou dirigeants à l'arbitrage (à titre d'information, la commission FOOT LOISIR pourra faire une demande auprès du DISTRICT).

ORDRE DU JOUR EPUISE

Le Président	Le Secrétaire
Lionel PARSZISZ	**Maxime DONATI**